

COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 27

02 AOÛT 2022 à 20 H

L'an deux mille vingt-deux, le 2 août à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Juillet 2022.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU – Claire LEMPEREUR - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE – Margaux PIQUELLE - Denis BICHARD - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT – Michel FLORENTINO - Damien LABRE - Thomas PICANDET - René POUILLE – Valérie ROOSE - Eliane VIALLON.

Absent Excusé : Gaëlle LE BOULANGER

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Madame Margaux PIQUELLE

Le compte rendu n° 26 de la réunion du Conseil Municipal du 11 Juillet 2022 est approuvé par 14 voix.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - Requalification du Centre Bourg : maîtrise d'œuvre phase 2

Dans le cadre du programme de requalification du Centre Bourg, un marché de maîtrise d'œuvre doit être envisagé pour la phase 2 pour le secteur école – halle.

*Sur la base d'un estimatif de 300 000.00 € HT, le cabinet TRUTTMANN (Géomètre) en association avec l'atelier LESPIAUCQ (Architecte) et le bureau d'études CHEVRIER (Ingénierie), a remis une proposition à 34 400.00 € HT (taux de 11.5 %).

*Sur la base d'un estimatif de 384 480.00 € HT, l'atelier PANTHEONS (Architecte) avec le bureau d'études GEO CONCEPTION (Ingénierie), a remis une proposition à 30 758.40 € HT (taux de 8 %).

Par ailleurs, le bureau d'études GEO CONCEPTION a remis une proposition de relevé topographique pour la place des écoles – Espace METENIER SCHMERBER pour un montant total HT de 2 000.00 € soit 2 400.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-De retenir l'atelier PANTHEONS et le bureau GEO CONCEPTION pour la phase 2 secteur école-halle et la mission de topographie.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Délibération

2 - Logements communaux : travaux

L'appartement communal de la rue du Dauphin peut être rénové selon les conditions suivantes (devis proposés) :

*INTER DECOR (63) : 5 731.20 € HT – reprises plâtreries.

*AEEC (63) : 4 068.00 € HT – salle de bains / entrée / WC.

*COMBRAILLE HABITAT (63) : 3 750 € HT – porte d'entrée.

*IDS (63) : 619.32 € HT – prises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-D'engager les travaux de rénovation nécessaires et de retenir les entreprises ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Délibération

3 - Objet : Bâtiments communaux : travaux sur pignon.

La société RM BAT (63) a remis une proposition actualisée intégrant une partie démolition et le sablage des pierres pour un montant total HT de 11 380.00 € soit 13 656.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-De retenir la proposition de la société RM BAT (63) dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Délibération

4 - Objet : Bâtiments communaux : sécurité incendie.

La société P.M Incendie (63) a remis plusieurs propositions :

*Plan de sécurité de l'école / 865.00 € HT soit 1 038.00 € TTC.

*Equipement du local des associations / 260.80 € HT soit 312.96 € TTC.

*Equipement de l'église / 344.40 € HT soit 413.28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-De retenir les propositions de la société P.M Incendie dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Délibération

5 - Voirie : marquage au sol.

La société AXIMUM (63) a remis plusieurs propositions :

*Rue du palais : 1 814.50 € HT soit 2 177.40 € TTC.

*RD 2144 : 10 471.44 HT soit 12 565.73 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

- De retenir la proposition de la société AXIMUM dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Délibération

6 - Admissions en Non valeurs.

Le comptable public soumet à l'appréciation du Conseil Municipal une liste de titres de recettes dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs.

Vu l'état proposé et les avis d'autres part, l'ordonnateur peut accorder décharge au comptable sur la base d'un montant total de 4 271.74 €.

Après vérification, Monsieur le Maire propose d'exclure les titres suivants :

- T 899 pour 400.00 €.
- T SEMERAP inférieurs aux seuils de poursuite pour un total de 34.42 €.

Le montant ainsi corrigé s'élève à 3 837.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

- D'accorder décharge au comptable public pour un montant total de 3 837.32 €
- De procéder aux régularisations nécessaires à l'article 6541.

Délibération

7 - Voirie : trottoir et chaussée rue des Tanneries (point supplémentaire à l'ordre du jour).

La société COLAS MONTEIL TP (63) a remis une proposition pour un montant total HT de 4 002.90 € soit 4 803.48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

- De retenir la proposition de la société COLAS MONTEIL TP dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

*Nouvelle association : La Montacutaine fournira les statuts de sa création (avec 33 bénévoles) ainsi que le détail du premier bureau au Conseil Municipal qui pourra statuer régulièrement sur l'attribution d'une subvention annuelle.

*Concert Baroque : Les organisateurs ont fourni les outils de communication à la commune (affiches, articles).

*Mutuale : L'agence de Montluçon propose une gamme de prestation pour les habitants d'une même commune.

*Pays de Saint Eloy : diffusion d'un questionnaire 2022 sur le petit patrimoine bâti et sur le comité de pilotage étude pré-opérationnelle OPAH-RU.

*Logements communaux : Monsieur le Maire présente le détail des loyers des différents sites (G BRASSENS, CHAPELLE, CAPUCINS).

*Bilan énergétique des bâtiments : une procédure est engagée avec l'Adhume sur la base d'une approche technique et comptable (suivi des factures des ERP depuis 2019).

*INSEE : Monsieur le Maire présente le détail des comptages issus de la collecte de recensement 2022.

*Fournitures scolaires : organisation de la journée de distribution par le CCAS.

*Parlementaires : amendement de Christine PIRES BEAUNE pour une dotation exceptionnelle aux collectivités dont l'épargne brut serait fragilisée.

*SDIS 63 : remerciement des collectivités dans le cadre de la gestion de crise liée aux intempéries.

*Conseil Départemental : avis favorable à la demande de la commune pour changer de nom « Montaigut-en-Combraille » (session de juillet 2022).

*Conseil Départemental : le budget du réseau routier départemental est modifié à 114 000 € contre 175 000 € sur le réseau de la RD 144.

*Pôle Emploi : au 15/07/2022, le nombre des demandeurs d'emploi s'élève à 56 (24 femmes et 32 hommes).

*SICTOM : une nouvelle communication auprès des usagers doit être envisagée rue Pierre et Marie CURIE suite à la mise en place de bacs de regroupement.